

Infographie sur la VAE

Publié le 7 avril 2017 – Mis à jour le 6 février 2018

Qu'est-ce que la VAE ? Qui est concerné ? Pourquoi ? La réponse en image !

Qu'est-ce que la VAE ?

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet d'obtenir, en totalité ou en partie, **un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au RNCP***.

Qui est concerné ?

VAE individuelle

- salarié.e.s
- non salarié.e.s
- demandeur.euse.s d'emploi indemnisé.e.s ou non
- personnes ayant exercé des activités sociales, bénévoles, etc.

VAE collective

- tous salarié.e.s (Financement par l'entreprise dans le cadre de son plan de formation)

le cnam
forme les talents depuis 1880

NOUVEAU

#infographie : Qu'est-ce que la VAE ?

Qu'est-ce que la **VAE** ?

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au RNCP*.



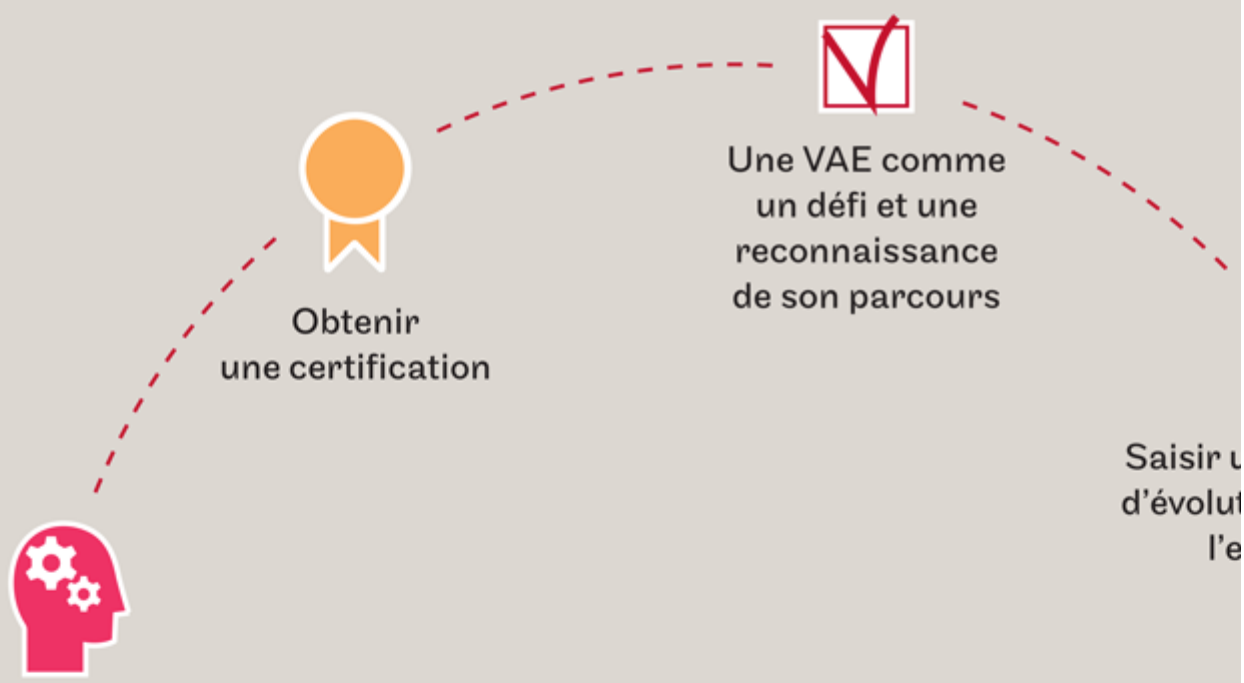
Qui est concerné ?

VAE individuelle

- salarié.e.s
- non salarié.e.s
- demandeur.euse.s d'emploi indemnisé.e.s ou non
- personnes ayant exercé des activités sociales, bénévoles, etc.

VAE collective


- tous salariés (Financés par l'entreprise dans le cadre de son plan de formation)



Faire reconnaître ses compétences

Pourquoi ?

Saisir une opportunité d'évolution de son parcours



Évoluer professionnellement /
Obtenir une augmentation ou
une promotion professionnelle

Mettre en cohérence sa
certification avec son
niveau de responsabilité

cnam.fr

Conservatoire national des arts et métiers
292, rue Saint-Martin - 75003 Paris

► | Formation | Travail | Entreprise

Pour aller plus loin

Découvrez [la VAE au Cnam](#)

<https://blog.cnam.fr/anciennes-rubriques/grand-angle/vae/infographie-sur-la-vae-905407.kjsp?RH=1491553851972>